

AXE II - Des modes de vie sobres, sains et agréables

26 actions pour réduire ses déchets

CONTEXTE ET ENJEU

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. La loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, puis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020 ont encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

Compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, la Métropole s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale, environnementale et économique de réduction du déchet en lançant l'élaboration dès 2020, d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), aujourd'hui devenu le Plan de Réduction des Déchets. Ce dernier permet d'agir sur la production, la consommation et la collecte des déchets. L'objectif affiché est de réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 et de réemployer 5% des déchets de ménages en 2030. Cette ambition a par ailleurs été inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en conseil métropolitain du 19 décembre 2019 au travers de la fiche 33 : accompagner l'ensemble des acteurs vers une démarche « zéro déchet » en réduisant notamment la production de déchets sur le territoire.

Dans son organisation, la Métropole a transféré la compétence traitements des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR) avec qui elle a établi une feuille de route commune validée par délibération du conseil métropolitain du 5 juillet 2021 visant notamment à renforcer la prévention et la réduction des déchets et à améliorer la valorisation de la matière.

En 2020, l'enjeu de la pollution plastique émerge et en complémentarité avec celui de réduire ses déchets à la source, la Métropole s'engage dans l'élaboration d'une stratégie territoriale mobilisant l'ensemble des acteurs et visant à lutter contre les pollutions plastiques au travers de la signature de deux chartes « cantines sans plastiques » et « fleuves et rivières sans plastique ». La Métropole adopte ensuite en conseil métropolitain du 21 mars 2022, une stratégie ambitieuse et un plan d'actions visant une « Métropole zéro pollution plastique ».

Enfin, la loi faisant obligation, à partir de 2024, d'offrir une solution de collecte des biodéchets pour les habitants, il est nécessaire de poursuivre et de renforcer l'accompagnement des pratiques durables au jardin mis en place depuis 2010.

CHANGEMENTS COMPORTEMENTAUX VISES

- Réduire ses déchets
- Trier mes biodéchets et les apporter au point d'apport volontaire
- Réparer plutôt que jeter et donner ce dont on ne se sert plus
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Contribuer à rendre mon quartier, ma ville plus propre
- Jardiner en valorisant ses déchets du jardin et de la cuisine

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET PUBLICS CIBLES

Grand public

Application Mon Tri / Tri Act (gratification)

Outil numérique à destination des usagers leur permettant de s'informer sur la gestion et la réduction de leurs déchets, de se former (consignes de tri) et d'avoir envie d'adopter les gestes de tri (récompenses favorisant la réduction des déchets).

Repair café, cafés couture, repair vélos

Prise en charge d'animations (prestations) ponctuelles lors d'événements grand public.

Disco-soupes, ateliers cuisiner ses restes...

Prise en charge d'animations (prestations) ponctuelles dans le cadre d'événements organisés par des partenaires.

Compostage individuel et gestion des déchets végétaux à la parcelle

- Formation et dotation de composteur, conseil jardin
- Renforcement du dispositif d'accompagnement dans le cadre de la gestion des biodéchets en 2024.

Compostage collectif

- Soutien aux initiatives de compostage collectif des habitants : fourniture du matériel / formation / suivi technique et méthodologique
- Refonte du dispositif en 2024.

Aide à l'achat de broyeurs – déchets végétaux

Faciliter l'achat de broyeurs par la mise en place d'une aide financière (subvention) auprès des habitants.

"Les 4 saisons du Parc" notamment édition hiver sur la gestion des ressources au jardin

Organisation d'ateliers et d'animations dans le cadre d'un événement organisé 4 fois par an au Parc des Bruyères.

PROJETS NOUVEAUX

Accompagnement du nouveau geste de tri des biodéchets

Réalisation d'une étude des pratiques, besoins, attentes des usagers, et expérimentation d'outils d'accompagnement en ciblant les habitants résidant en habitat collectif

Réseau des "jardiniers de la nature"

Création d'une "communauté" d'acteurs regroupant les réseaux existants, et élargie à de nouveaux engagés : club des jardiniers, Lauréats Métropole Nourricière, personnes dotées de composteurs ou broyeurs...

Animation par une plateforme collaborative à tester en 2024

Grand public via les acteurs relais

Communes

Prêt broyeurs aux communes

Convention avec les communes pour qu'elles puissent mettre à disposition gratuitement des habitants, des broyeurs individuels pour les tailles de haies et branchages.

Soutien aux événementiels communaux : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Soutien logistique et pédagogique / renforcement de la programmation via la prise en charge d'animations / organisation de la communication à l'échelle de la Métropole.

Ateliers ou animations dans le cadre de "Mon P'tit atelier de la COP 21"

Ateliers accompagnant les programmes communaux de mobilisation des publics sur la thématique de la réduction des déchets et du réemploi - ex : ateliers faire soi-même ses produits d'entretien, réparation d'objets, recustomisation de vêtements...

PROJETS NOUVEAUX

Soutien aux événementiels communaux et associatifs : " Printemps au jardin "

Prise en charge d'animations (prestations) - ex : fabriquer soi-même son composteur ou son lombricomposteur, prêt de matériel pédagogique et organisation de la communication à l'échelle métropolitaine.

Clubs sportifs éco-responsables

Evolution de l'accompagnement des clubs et des communes pour la gestion de leurs équipements sportifs (appel à projet / labellisation) prévue en 2024.

Associations environnementales / Associations Relais COP21 / Associations jeunesse

Soutien aux événementiels associatifs : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Soutien logistique et pédagogique / renforcement de la programmation via la prise en charge d'animations / organisation de la communication à l'échelle de la Métropole.

Financement des projets associatifs dans le domaine de l'accompagnement des changements de la Transition social-écologique - réduction des déchets

Subventions ponctuelles sur projets, expérimentations ou évènements liés à la réduction des déchets et au réemploi.

Organisateurs d'événements

Labellisation Eco-manifestation

- Accompagnement dans l'organisation écoresponsable d'évènements.
- Dotation éco-cup et prêt de matériel (ex : fontaines à eau, carafes, cendriers nudge, signalétique consignes de tri...)

Charte d'engagement de l'organisateur d'éco-événement : Pavillon des transitions - Auditorium et patio

Obligation de signer la charte pour l'occupation des espaces (mise à disposition gratuite ou payante) axée principalement sur le réutilisable, la lutte contre le plastique et le suremballage.

Structures sociales

Boîtes à dons dans les structures sociales

Prise en charge d'animations (prestations) pour la création collective et l'installation de boîtes à dons au sein des structures.

Commerçants et restaurateurs

Application Mon Tri / Tri Act (gratification)

Implication des commerçants, bars et restaurateurs dans le dispositif via la mise à disposition de « récompenses ».

Consigne des emballages de la restauration à emporter

Expérimentation d'un service de mise à disposition de la consigne réutilisable, lors de l'Armada 2023, puis soutien à l'extension du service (sensibilisation, communication) auprès des restaurateurs sédentaires.

Mon Propre Quartier : dotation de matériels et accompagnement des relais

- Phase d'expérimentation en 2021-2023 sur 2 quartiers tests de Rouen
- Développement d'une boîte à outils et méthodologique à destination des communes à partir de 2024 (cible : commerçants et restaurateurs / habitants du quartier/relais)

Jeunes et scolaires / Communauté éducative

Parcours pédagogiques scolaires « Ma poubelle au régime »

Animations scolaires en classe sur la réduction et la valorisation des déchets incluant un volet sur le compostage et la visite de déchetteries.

Appel à projet "jardiner autrement"

- Appel à projet pour accompagner 6 écoles par an impliquant le corps enseignant et les élèves,
- Evolution du projet en 2024 pour intégrer l'adaptation au changement climatique et les projets de renaturation des cours d'école (cf Axe climat) en lien avec la vocation nourricière et le bien manger/ cuisiner (cf Axe alimentation)

Labellisation Eco-Kermesse

Accompagnement dans l'organisation écoresponsable des kermesses. Dotation de matériels adaptés aux écoles.

Tous publics

Programme d'animations du Pavillon des Transitions

Organisation d'ateliers réguliers liés à la réduction des déchets et au réemploi : ateliers de bricolage, événements organisés avec des partenaires associatifs, colloques et conférences, expositions temporaires sur la réduction des déchets ex : Océans de Plastique(s) en 2023.

Opérations Nettoyage et ramassage déchets

Mise à disposition de kits ramassage de déchets et/ou animation de l'opération par l'équipe d'animation.

Club des jardiniers

Animation d'un réseau valorisant les bonnes pratiques d'un jardinage durable via des ambassadeurs du jardin écologique.

PORTEURS DE PROJETS ET PARTENAIRES ASSOCIES

Direction pilote : Direction de l'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (DACTE)

Directions associées : Maîtrise des Déchets – Environnement (service Agriculture) – Développement et Transition économique - Solidarité – Culture - Sports – Communication...

Partenaires associés : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) – communes – SMEDAR – Chambre des Métiers et de l'Artisanat – ADRESS - associations locales - bailleurs sociaux ...

INDICATEURS DE SUIVI

De nombreux indicateurs seront utilisés, pour chacune des actions, afin de mesurer le changement de comportement à court et moyen termes. Ils seront basés sur une analyse quantitative des acteurs et publics mobilisés ainsi que sur une analyse qualitative notamment au travers des bilans des acteurs relais, d'enquêtes et questionnaires auprès des participants à l'issue des actions menées.

Ces données pourront être comparées avec les données collectées par l'ADEME au travers la réalisation d'enquêtes nationales réalisées tous les 2 ans pour dresser un état des lieux de la collecte et du traitement des déchets.